

BREVET DE CADRES TECHNIQUES

INITIATEUR ENTRAINEUR

Classe III – IV



OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Initiateur Entraîneur est le premier maillon de la chaîne d'encadrement.

Il est un fervent acteur de la découverte et de l'enseignement de la Nage en eau vive au sein des clubs en favorisant la découverte de l'activité.

Cette certification peut être un premier pas pour acquérir l'expérience nécessaire à l'accès au Monitorat mais n'en constitue pas un passage obligé.

ORGANISATION

Les stages initiaux et les sessions de contrôle des acquis d'Initiateur Entraîneur sont organisées par les commissions régionales.

Les organisateurs sont tenus de publier les dossiers d'inscriptions, au moins 2 mois avant le début de la formation.

Ces formations peuvent être dispensées par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré (directeur de stage initial).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✉ Fournir le livret pédagogique dûment rempli, remis à l'issue du stage initial, totalisant les 18 séances, dont l'acquisition de chaque contenu est validée.
- ✉ Etre âgé de 18 ans révolus
- ✉ Etre présenté par le président du club d'appartenance.
- ✉ Etre titulaire :
 - ↪ A minima du brevet « Nageur en Eau Vive niveau 2 »
 - ↪ Du RIFANEV
 - ↪ De l'attestation de sauvetage

Le candidat doit déposer auprès de la commission organisatrice, un dossier complet constitué du formulaire d'inscription accompagné des pièces ci-dessus, au moins 1 mois avant le début de la session.

JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, Délégué de la commission organisatrice ou de son représentant.
- Du Chargé de mission Formation de la commission organisatrice ou d'un Instructeur mandaté pour le représenter. Il a en charge de :
 - ↪ Contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement Formation.
 - ↪ Vérifier la conformité des dossiers des candidats.
 - ↪ Conserver les procès-verbaux d'examens.

• D'un ou plusieurs Moniteurs Entraîneurs Fédéraux en fonction du nombre de candidats.

Le Président de jury étant le Délégué de la Commission Régionale NEV ou son représentant.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, excepté le Président du jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction excepté le Délégué de la commission régionale qui, selon ses prérogatives de cadre technique, peut cumuler la fonction de chargé de mission formation régionale.

DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de **10/20** respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques. Toute note inférieure à **6** est éliminatoire, sauf pour les épreuves de sauvetage où la note minimale est de **10**.

- Les compétences nécessaires à l'acquisition du brevet sont validées par le Chargé de mission Régional Formation.
- Le brevet est délivré par la Commission régionale, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le Délégué de la commission régionale d'appartenance.

PREROGATIVES

- Signer les carnets de relevés des descentes.
- Organiser et surveiller des séances en piscine ou en plan d'eau délimité.
- Enseigner et valider les compétences des brevets de nageurs, jusqu'au Nageur en Eau Vive niveau 1.
- Préparer des nageurs au Nageur en Eau Vive niveau 2 sous le conseil d'un Moniteur, présent dans la palanquée lors de la formation.

Encadrer, accompagné d'un nageur confirmé en serre-file :

- Une palanquée de 12 (*douze*) nageurs maximums à partir de 12 ans sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel.
- Une palanquée de 8 (*huit*) nageurs maximums âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.
- Encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire à minima du brevet de nageur en eau vive niveau 2 :
 - Des baptêmes (*3 au plus*) sur des rivières de classe III maximum.
 - 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Floteur Enfant d'Or, sur des parcours de classe III maximum.
 - Une palanquée, composée au plus, de 4 nageurs non brevetés ou titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 sur des rivières de classe III maximum.
- Titulaire du brevet de nageur N3, encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire du brevet de nageur en eau vive niveau 3 :
 - Une palanquée, composée au plus, de 3 nageurs titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 ou niveau 2 sur des rivières de classe IV maximum.

L'Initiateur Entraîneur exerce uniquement sur des parcours préalablement reconnus.

CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation, accessible aux Nageurs en Eau Vive niveau 2 minimum, est regroupée en 2 modules chacun permettant l'acquisition des bases techniques et pédagogiques nécessaires pour encadrer des descentes, construire et animer des séances d'enseignement.

Dans le cas de formations interrégionales, les stagiaires pourront acquérir les modules indifféremment dans l'une ou l'autre des régions organisatrices.

La validation des modules 1 et 2 permet l'ouverture du livret pédagogique et la mise en situation pédagogique qui sera suivie du contrôle des acquis (*examen*).

Le stage de mise en situation pédagogique est placé sous la tutelle du directeur de stage (Moniteur Entraîneur Fédéral 2^e degré) et a pour objectif le développement, au travers d'une expérience du terrain, des compétences acquises.

MODULE 1	MODULE 2	MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE	CONTROLE DES ACQUIS
Formation continue	Formation continue	Après validation des modules 1 et 2, ouverture d'un livret pédagogique	Examen

Gestion de groupe	Enseignement	Réaliser au moins 18 séances pédagogiques	Épreuves pédagogiques et sécurité
-------------------	--------------	---	-----------------------------------

MODULE 1 : GESTION DU GROUPE

Il se déroule en milieu naturel et comporte 3 séances sur le torrent. Il est centré sur la gestion du groupe, l'encadrement de palanquée et les techniques de sécurité.

COMPÉTENCE 1 : GESTION DU GROUPE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
L'Initiateur Entraîneur NEV	Présentation, Prérogatives, Responsabilité.	Non évalué.
L'accueil du groupe	Exposé théorique, Prise en main, Questionnaire sur les expériences NEV (<i>sous forme de discussion</i>), Équipement, vérifications administratives (certificats médicaux, licences, niveaux, autorisations parentales éventuelles), Présentation du programme de la séance ou du stage.	Mise en situation.
Organisation d'une descente	Notions théoriques, Définir les objectifs, Descente technique ou non, intérêt Étude du parcours : • Adéquation entre niveau technique des participants et difficulté du parcours • Topoguides, échappatoires, obstacles S'informer : • Météo, niveau d'eau, pratiquants Anticiper : • Communiquer, secours • S'hydrater, s'alimenter, le froid L'équipement.	Préparation des descentes du lendemain.
Gestion de la palanquée	Notions théoriques : • Le briefing • L'équipement • La mise à l'eau • La descente • Le débarquement • Le débriefing • Rôle et emploi du serre-file	Mise en situation au cours des 2 descentes du lendemain.

Sécurité	<p>Sur un parcours de classe III – IV, synthèse des techniques de sécurité et d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la corde de sécurité • Mise en place de sécurités adaptées • Interventions sur nageur en difficulté 	<p>Efficacité des interventions, réalisées dans des conditions optimales de confort et de sécurité.</p> <p>Précision et rapidité des lancers, amarrage de la corde, choix de la zone de récupération, reconditionnement rapide de la corde.</p>
Conduite de palanquée	<p>Nageur en tête en situation d'ouvreur - Leader - : il ouvre et gère la descente pour le groupe. Le parcours choisi pour cet exercice comportera un panel d'obstacles à franchir (<i>seuil, petit drossage...</i>) nécessitant un arrêt de la progression pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître ou non le passage • Expliquer et donner les consignes nécessaires pour le franchissement • La mise en place éventuelle d'un dispositif de sécurité adapté 	<p>Trajectoire, mode et cadence de progression adaptée au terrain et au groupe.</p> <p>Attitude et comportement de leader :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il communique, donne des explications succinctes et des consignes, surveille discrètement le potentiel physique (froid, fatigue) et mental (anxiété, lassitude, témérité) des nageurs • Les stops sont justifiés et bien choisis : fréquence, difficulté, surface suffisante, éloignement de l'obstacle à franchir (<i>le cas échéant</i>) <p>Sécurisation des passages si nécessaire, en rapport avec la difficulté</p>

MODULE 2 : ENSEIGNEMENT

Il s'articule comme suit :

- En salle pour la partie théorique
- En milieu naturel pour la mise en situation sur le torrent (2 séances)

MODULE 2 : ENSEIGNEMENT		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Éléments de pédagogie	Comment construire et mener une séance	Préparation d'un sujet
Le baptême	Objectifs, public, briefing, articulation	Préparation de la séance
Réalisation d'un baptême	Le stagiaire prend en charge les élèves	Mise en situation
Construire et animer une séance	Le stagiaire prend en charge les élèves	Mise en situation

MISES EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Les mises en situation pédagogique sont effectuées après la validation des modules 1 et 2 et ouverture du livret pédagogique.

Elles se déroulent au sein de Clubs ou de structures reconnues par la FFESSM.

Elles sont placées sous la tutelle du Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré, les séances pouvant être effectuées par un Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré à l'exception des séances d'enseignements qui nécessiteront la présence du Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré.

Le stagiaire devra organiser et conduire :

- 6 descentes en encadrement de palanquées en torrent
- 6 séances de baptêmes dont, au moins, 50% en torrent
- 6 séances d'enseignement dont, au moins, 50% en torrent (public allant du débutant au nageur préparant le nageur en eau vive niveau 2)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

La direction et la coordination de l'ensemble de la formation est placée sous la responsabilité d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré, Directeur de formation.

Il compose l'équipe pédagogique.

L'enseignement du Module 1 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré.

L'enseignement du Module 2 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} impérativement présent sur le site du stage. Ce dernier peut être le Directeur de formation ou un autre Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré intervenant ponctuellement sur ce module désigné par le Délégué de la commission régionale concernée.

La validation des Modules 1 et 2 est faite par le Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} Directeur de la formation.

CONTROLE DES ACQUIS

Pour se présenter à l'examen, le stagiaire doit avoir validé les modules 1 et 2 et terminé son stage pédagogique.

A - GROUPE SECURITE

1. Intervenir sur un nageur sans flotteur en difficulté dans un rapide, puis le ramener à la rive.
2. Assurer le passage d'une palanquée avec et sans corde à la base d'une chute.
3. Avec un nageur à couple, descendre un rapide comportant le franchissement d'un seuil.

Chaque épreuve est notée sur **20**. Seuls les candidats ayant obtenus une moyenne minimale de **10 / 20** à chacune de ces épreuves seront admis à présenter les épreuves pédagogiques.

B - GROUPE PEDAGOGIE

1. Réalisation d'un baptême. (coef. 4)
2. Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement avec un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive 1. (coef. 2)
3. A l'issue de l'épreuve ci-dessus, le candidat enchaînera la descente sur un parcours de classe III avec son groupe et sera évalué sur ses capacités d'encadrement de palanquée. (coef. 4)
4. Entretien avec le Jury sur le contenu technique et le déroulement aux épreuves pédagogiques (coef. 2)

Les épreuves 1 à 4 sont notées sur 20



INFORMATIONS

L'équipement doit être conforme au code du sport.

Définition de la classe de rivière.

En l'absence de classement publié au bulletin officiel de la fédération délégataire compétente, l'encadrant détermine lui-même, au regard des critères de classement prévus dans le code du sport, le classement du parcours en rivière sur lequel il s'engage.

Conditions de candidature générale pour tous les brevets

- ✉ Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ✉ Présenter un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive établi, depuis moins de 3 ans par tout médecin.
- ✉ Pour les mineurs fournir une autorisation parentale ou tutélaire.



FFESSM

NAGE EN EAU VIVE

FRENCH UNDERWATER FEDERATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET DE SPORTS
SOUS-MARINS**

**TOUT BREVET DÉLIVRÉ DOIT ÊTRE DUMENT ENREGISTRÉ EN LIGNE SUR LE SITE DE LA
FFESSM.**